

Le Télégramme mercredi 28 janvier 2015

Aires marines protégées. Et l'homme, dans tout ça ?



Eric Le Gentil est directeur du groupement d'intérêt scientifique HomMer, qui entend apporter sa pierre à la gestion des aires marines protégées.

L'Institut universitaire européen de la mer (IUEM) accueille, pendant encore deux jours, le premier séminaire du groupement d'intérêt scientifique (GIS) HomMer. Son ambition : améliorer la gestion des aires marines protégées, grâce à l'apport des sciences humaines et sociales. Explications avec Eric Le Gentil, directeur du GIS.

> Qu'est-ce que le GIS HomMer et quel est l'enjeu de ce séminaire ?

Le GIS est un réseau de recherche collaboratif, qui va associer des gestionnaires d'espaces protégés en mer et des chercheurs en sciences humaines et sociales, avec des laboratoires brestois, mais aussi de La Rochelle, Lille, Bordeaux, Marseille, Sète... L'enjeu de ce séminaire, c'est d'engager une réflexion collective sur les principales orientations scientifiques de l'année à venir pour le GIS. De formuler précisément les questionnements pour, demain, y apporter des réponses.

> Quel peut-être le rôle des sciences humaines dans ce

domaine plutôt réservé à d'autres disciplines ?

Aujourd'hui, autour de ces aires protégées, il y a beaucoup de travaux confiés à l'écologie, la biologie, mais on a encore beaucoup d'interrogations sur les effets que la protection d'espèces va générer sur la population locale, en termes de retombées économiques, sociales, de maintien d'activités ou d'identité... Ce sont autant de questions sur lesquels les géographes, les sociologues ou les juristes peuvent apporter les réponses.

> Un exemple concret des problématiques auxquelles vous pourriez répondre ?

Comment assurer la représentativité de toutes les catégories d'utilisateurs dans les dispositifs de gouvernance qui sont mis en place pour gérer ces territoires ? Ça, c'est une vraie question. Des organisations existent aujourd'hui, mais elles sont très perfectibles et les sciences sociales ont le bagage nécessaire pour y contribuer.